



/ ARCHIVES XAVIER GRIMALDI

# Le massif du Rotondu bientôt classé en réserve naturelle

Le comité de massif de Corse a donné un avis positif au classement de 3 000 hectares dans les vallées de la Restonica et du Verghellu. Avant d'aboutir, ce projet devra toutefois répondre à nombre de questions pratiques

**P**our le tout récent comité de massif de Corse, c'est le premier "gros" dossier. Réunie au couvent d'Alesani, cette institution consultative instituée l'an dernier, a validé hier le principe du classement du massif du Rotondu en réserve naturelle. Le projet, élaboré par l'office de l'environnement de Corse (OEC), prévoit le classement d'une zone de 3 135 hectares correspondant, peu ou prou, aux hautes vallées de la Restonica et du Verghellu.

Un territoire qui renferme de nombreuses espèces endémiques animales (gypaète, Sittelle...) et végétales (Myosotis de Corse, pin laricciu...). Un territoire sur lequel se trouvent également des sites très prisés des amateurs de montagne: pozzine, lacs d'altitude...

"C'est un territoire exceptionnel mais c'est aussi un site sur lequel on observe une présence humaine importante et une nette dégradation de la biodiversité, souligne Agnès Simonpietri, présidente de l'OEC. Il faut savoir que sur un site comme le lac de Melo, on a des fréquentations qui peuvent atteindre 1 500 personnes par jour." Et l'élue de se référer à un programme d'étude mené par l'office depuis 2006 qui révèle, sur le massif, une baisse de la qualité des eaux d'origine humaine et animale.

## Un document encore "flou"

Le classement en réserve



Réuni au couvent d'Alesani, le comité de massif de Corse a validé hier le principe du classement du massif du Rotondu en réserve naturelle.

/ PHOTO JACQUES PAOLI

naturelle est présenté comme l'outil permettant de répondre à cette problématique environnementale en édictant des mesures de protection garanties par la présence d'agents assermentés.

Le projet a été validé par les délibérations des cinq communes dont l'emprise foncière est incluse au périmètre de la future réserve: Corte, Venaco, Poggio-di-Venaco, Casanova de Venaco et Riventosa.

Il a également fait l'objet de plusieurs mois de consultation auprès des professionnels de la montagne. Ce qui n'a pas empêché ces derniers d'émettre quelques notes dissonantes. "Il est pré-

vu, dans certaines conditions, d'interdire l'escalade et le canyoning sur le ressort de la réserve, intervient Sauveur Grisoni, président du syndicat des activités de pleine nature. Mais le document est trop flou sur la portée de ces interdictions pour que nous puissions nous prononcer." Des propos appuyés par ceux de René Aymerie, de la compagnie des guides de haute montagne: "On ne retrouve pas les accords que nous avons eus en décembre sur le sujet."

Agnès Simonpietri doit alors désamorcer la situation. "Le classement n'établit que des orientations générales, explique-t-elle. C'est le

plan de gestion, élaboré par le futur gestionnaire de la réserve, qui se penchera sur tous ces points précis."

Une intervention qui calme les esprits mais ne dispense pas la présidente de l'OEC d'une séance de concertation improvisée avec les professionnels.

## Qui pour gérer la réserve?

Un petit "incident" qui ne remettra pas en cause l'accord du comité de massif au projet de classement défendu par l'office de l'environnement.

Ainsi validé, celui-ci devra encore être adopté par l'as-

semblée de Corse lors d'un vote prévu pour l'automne prochain. Le processus de création ne sera pas arrivé à son terme pour autant.

Il restera alors, comme l'a rappelé Agnès Simonpietri, à désigner un gestionnaire pour la réserve, lequel sera chargé d'établir un plan de gestion.

Association, collectivité locale, parc naturel, ou office de l'environnement en direct: l'identité de ce gestionnaire n'est pas encore fixée. Sa désignation ne devrait toutefois pas intervenir avant janvier prochain - passage à la collectivité unique oblige.

Cet opérateur aura ensuite trois ans pour finaliser son

plan de gestion et le soumettre à l'approbation définitive de l'Assemblée de Corse. Un calendrier que les promoteurs du projet entendent néanmoins hâter. Désireux de finaliser le dossier "le plus vite possible", ils promettent un plan de circulation qui organisera les déplacements sur le massif dès l'été prochain. Lorsqu'elle verra le jour, la réserve du Rotondu sera la première réserve naturelle créée par la collectivité de Corse.

Elle viendra s'ajouter aux six autres qui existent sur l'île et protègent aujourd'hui 30 000 hectares d'espaces naturels.

PIERRE NEGREL